



# VILLE DE CLUNY

## Arrêté municipal n°2026-526-URBA

du 12 octobre 2026

### Autorisation d'ouverture d'un établissement recevant du public

**Monsieur le Maire de CLUNY**

Vu l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de la construction et de l'habitation ;  
Vu l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;  
Vu les dispositions particulières au type CTS (chapiteaux, tentes et structures) approuvées par l'arrêté du 23 janvier 1985 et notamment l'article CTS 31 et 37,  
Vu la demande d'EQUIVALLEE, représentée par Monsieur Erwan BOUCHER, en date du 28 août 2026 concernant l'installation d'un chapiteau dans l'enceinte du haras,  
Vu l'extrait du registre de sécurité n° C-025-2020-001  
Vu l'attestation de bon montage de la société JEHOL en date du 8 octobre 2026,  
Vu l'engagement du demandeur à annuler les représentations en cas d'alerte météorologique,

ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Le Maire de CLUNY autorise l'ouverture au public d'un chapiteau installé dans l'enceinte du haras pour la période du 8 octobre 2026 au 15 janvier 2027. Cette autorisation est délivrée sous réserve que l'exploitant se conforme aux dispositions des articles ci-dessous.

#### ARTICLE 2 :

Pendant toute la durée d'implantation du chapiteau, l'exploitant observera les règles particulières de sécurité contre les risques d'incendie et de panique.

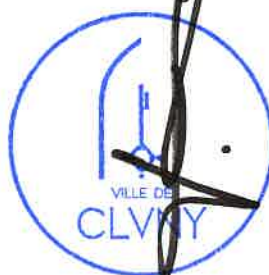
#### ARTICLE 3 :

Lors d'événements météorologiques particuliers, il y aura lieu d'évacuer les structures.

#### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à :

- M. le Préfet de Saône et Loire - service interministériel de défense et de la protection civiles,
- M. le Commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie de CLUNY



Le Maire,  
Jean-François DEMONGEOT.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Préfecture le 15/10/2026  
Publié sur le site de la Mairie le 15/10/2026

Réf : 071-217101372 2026.10.12 -

Retiré le 12-2026-526-AR